

l'enseignement en question(s)

Les profs de morale passent à l'offensive

Les profs de morale ont créé un collectif pour se faire entendre. Ils songent à attaquer en justice l'arrêt de la Cour constitutionnelle qui a estimé qu'ils livrent un cours « engagé. »

La Cour constitutionnelle a tranché : les écoles publiques (réseaux de la Communauté française, des communes et des provinces), sont obligées d'organiser les cours de religion et de morale. Mais elles ne peuvent pas, selon la Cour, obliger les parents à opérer un choix (lire par ailleurs).

La Communauté française a pris acte. A partir de septembre (en principe...), les élèves pourront se faire dispenser du cours de religion/morale. Les « dispensés » auront un cours « d'autre chose » - la ministre de l'Éducation Joëlle Milquet est en train de lui donner un contenu, comme on l'a expliqué dans ces pages.

Voilà le contexte.

Quelles matières enseigner à ce cours « d'autre chose » ? Qui pourra le dispenser aux élèves ?

Le débat, comme on le sait, agite le Landerneau. Et il inquiète, aussi. Les professeurs de religion/morale redoutent de voir filer les élèves vers le « cours d'autre chose », à leurs dépens. Et cette inquiétude ronge singulièrement les profs de morale qui redoutent d'être les premiers touchés par le système de dispense.

Mais eux, ces profs de morale, on ne les entend pas. On ne les consulte pas. Ils n'existent pas. Personne ne les représente.

Se croisant sur les réseaux sociaux, ils ont donc décidé d'exister, de se regrouper et de donner de la voix. Réunis à Huy, ce 2 mai, ils ont choisi de créer une « association de fait », avant, sans doute, de passer en ASBL.

Leur groupe s'appelle le « Collectif des profs de morale ». A ce stade, il fédère environ 300 personnes à ce stade.

Nous avons rencontré quelques membres fondateurs de ce Collectif.

« On a l'impression d'être ignorés », explique Pierre-Stéphane Lebluy (prof de morale à l'athénée de Gosselies). *D'être mis de côté. Et on a peur. Déjà, dans certains réseaux, comme le provincial, les*

nominations sont gelées pour les enseignants non nommés et qui étaient en passe de l'être. C'est à cause de l'incertitude. »

Serge Terrade (athénée royal de Huy) embraille : « Les profs sont inquiets. Nous ne sommes pas informés. Tout ce que nous savons, nous avons dû aller le chercher. Nous ne sommes les ennemis de personne - et certainement pas des profs de religion. Nous voulons juste être entendus. »

Christophe Bodart (athénée de Jambes) : « Nous voulons être consultés, être à la table ! Il y a un vrai danger par rapport à nos emplois à la rentrée 2015. On va perdre beaucoup d'élèves, beaucoup d'heures et beaucoup d'emplois. »

Si l'affaire n'est pas encore formellement décidée, le Collectif envisage (« sérieusement ») d'attaquer l'arrêt de la Cour constitutionnelle devant la Cour européenne de Strasbourg.

Pourquoi ?

Ils estiment que la Cour constitutionnelle s'est fourvoyée.

Celle-ci, en résumé, a estimé que le cours de morale était devenu un cours « engagé ».

Laurent Deroo (prof dans les athénées de Jambes, Huy et Montegnée) explique : « Selon l'arrêt, ce qui fait que le cours de morale n'est plus neutre, c'est son... intitulé. Qui a changé. Il est passé de "morale non confessionnelle" à "morale inspirée par le libre examen". Les décrets sur la neutralité, de 1994 et 2003, ont changé le nom. Et cette notion de libre examen a lié le cours de morale à la laïcité philosophique du Centre d'action laïque. En fait, depuis 1993, et l'article 181 de la Constitution, le CAL est financé par l'Etat belge, au même titre que les autres cultes. Du coup, la laïcité devient une conviction. »

« Nous ne sommes pas des laïcards »

Mais est-ce que ce changement d'intitulé a changé le cours ?

« Non ! répond Ingrid Martens (formatrice de professeurs de morale à l'IESP de Nivelles et à la haute école Paul-Henri Spaak). Dans les programmes, une ligne a changé - on doit, depuis 2002, parler du libre-examen. Mais dans nos pratiques, rien n'a changé. Nous n'avons aucun lien avec le CAL. Dans l'arrêt, il y a une lecture erronée du décret neutralité de 1994. Qui dit que, excepté les cours de religion, qui peuvent témoigner en faveur d'un système religieux, tous les autres professeurs doivent être neutres. »

Christophe Bodart : « Dans la perception du public, on passe pour des laïcards. Ce n'est pas le cas du tout. Faut insister là-dessus ! »

Serge Terrade : « Les jeunes qui ont étudié pour devenir professeurs de morale ne comptaient pas devenir des abbés laïques ! Je ne veux pas être assimilé au CAL. Je ne veux pas être un abbé laïque. Je le refuse ! »

Pierre-Stéphane Lebluy prolonge : « Les profs de religion ont

le statut de professeurs de cours spéciaux - et ceci les met à l'abri du décret imposant la neutralité des enseignants. Nous, nous sommes considérés comme enseignants de cours généraux. Nous sommes donc tenus de respecter la neutralité. On ne peut pas déroger à cette règle ! »

Menacés par le système de dispense, les profs de morale s'interrogent aussi sur ce fameux cours de citoyenneté qui devrait voir le jour d'ici la rentrée 2016 - les élèves auraient 1 heure de citoyenneté, et 1 h de religion/morale/autre chose.

Mais en quoi ce cours sera très différent du cours de morale ?

Christophe Bodart : « Suffit d'ouvrir nos programmes : on fait déjà de la citoyenneté. Alors, dans leur cours de citoyenneté, que mettront-ils ? Il y aura redite, doublon - forcément ! » ■

PIERRE BOUILLON

TÉMOIGNAGES

Le feu sacré

Pour être prof de morale au primaire, il faut avoir mené des études d'instituteur avec option morale.

Pour le degré inférieur du secondaire, il faut être régéant en français/morale.

Pour les autres années, il faut avoir étudié la philo.

Quels que soient leurs parcours, les profs que nous avons rencontrés ont le feu...

sacré. « Il faut que la politique prenne ses responsabilités et respecte les profs de morale, émet Ingrid Martens. Les profs de morale font bien leur job. Ils ont la vocation – parce que c'est une vocation d'éduquer à la citoyenneté, la tolérance, l'ouverture à l'autre. »

« Au cours de morale, le contact avec la classe est différent, rapporte Serge Terrade. Le relationnel est différent. Les élèves discutent, on analyse les opinions, on

argumente. On ne juge pas. On essaie de former des gens autonomes de la pensée, en débattant de thématiques quotidiennes. A mon cours, on a parlé des femmes battues, de Charlie Hebdo... Nous traitons de l'actualité, du terrorisme, de sujets qu'on n'ose pas aborder à la maison – l'homosexualité, par exemple... On doit maintenir ce cours. Il développe l'esprit critique. »

P.BN

le député « La circulaire de Joëlle Milquet est choquante »

Christos Doulkeridis est chef de groupe Ecolo, dans l'opposition au parlement de la Communauté française.

Vous critiquez la gestion du dossier des cours philosophiques par le CDH.

Oui, c'est un dossier vieux de quinze ans ! Nous payons aujourd'hui le fait que tous les gouvernements précédents ont toujours botté en touche. Le CDH a une responsabilité dans cela ! Le parti a toujours freiné toute tentative d'avancement dans ce débat. Et cela continue aujourd'hui avec Joëlle Milquet. Et cela alors que l'actualité nous montre toutes les semaines qu'il faut avancer sur la citoyenneté. Après Charlie Hebdo, on s'est dit que c'était le bon moment pour se mettre d'accord. Puis, il a tout de même fallu attendre l'arrêt de la Cour constitutionnelle pour réagir ! A présent, la ministre doit travailler dans l'urgence, à quelques mois de la rentrée, alors que la Flandre a déjà fait évoluer la situation il y a dix ans !

Joëlle Milquet a envoyé un questionnaire aux parents pour « prendre la température » - elle demande aux parents de l'école publique

de choisir entre religion/morale s'ils souhaitent être dispensés de ce cours.

Cette circulaire est choquante ! Il n'y a aucune mise en contexte pour les parents, qui doivent répondre en trois jours. Aucune annexe ne vient expliquer la portée du questionnaire. Que va-t-on faire des résultats ? Seront-ils rendus publics ? Les parents n'en ont aucune idée ! Et imaginons qu'un courant religieux utilise cette

publication pour dire : « Voici le nouveau rapport de force, nous sommes majoritaires. » Alors que le coup de sonde n'a même pas été réalisé dans de bonnes conditions.

Ecolo se positionne pour le cours de citoyenneté mais... dans tous les réseaux. Ce à quoi le réseau catholique rétorque que c'est déjà au programme de son cours de religion.

C'est important d'avoir le même cours pour tout le monde ! La ministre se comporte comme la ministre de l'Enseignement libre plus que comme celle de l'officiel. Alors qu'il y a un enjeu énorme ! J'entends l'argumentation du libre, je sais qu'on y trouve de belles initiatives, mais ce n'est pas généralisé. C'est la responsabilité de l'autorité publique de donner un minimum d'orientations sur le contenu. Joëlle Milquet pourrait être plus proactive sur ce sujet.

Des profs de morale se constituent en association pour défendre leur métier. Vous les comprenez ?

Oui, il faut absolument faire un pas vers les enseignants de ces cours philosophiques, qui sont dans une incertitude constante. Allons leur parler, construisons le cours de remplacement avec eux ! Certains ne pourront pas forcément donner cours de citoyenneté, la Communauté française devra trouver des moyens pour assurer des formations. Pour moi, avec la nécessité d'aboutir à un consensus politique, c'est la priorité.

Précisez-nous...

C'est un débat qui dépasse les questions de majorité et d'opposition. Il faut décider ce qu'on va faire, clairement, avec un consensus politique fort. Or, pour le moment, à ce niveau, j'observe qu'on recule ! En 2012, il y avait eu toute une série d'auditions au parlement, qui avaient abouti à un accord sur la nécessité de donner des notions de philosophie, de citoyenneté et d'histoire des religions dans tous les réseaux. ■

Propos recueillis par
ANN-CHARLOTTE BERSIPONT